

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJAC DU 04 SEPTEMBRE 2026 A 18H

Présents.es : Laurence Bultez-Cadet, Emilie Peyric, Doryan Kuschner, Karine Frostin, Philippe Daly, Patrick Ordonno, Brigitte Vanwambeke, Marie Kriese.

Absents.es Excusé.es ayant donné procuration : Mikael Martinez et Martine Larrosa.

Absente non excusée : Séverine Lando

Le quorum est atteint.

Laurence Bultez-Cadet ouvre la séance à 18h passées car Séverine Lando n'étant pas présente et n'ayant pas prévenu de son absence, elle décide d'attendre deux minutes supplémentaires.

ORDRE DU JOUR :

- Signature du Procès-verbal du 05 juin 2026 ;
- Délégations données au Maire par le Conseil Municipal ;
- Déclassement du chemin communal traversant les parcelles E1246, E1248, E1242, E1244 ;
- Loyer et charges pour la location de La Plane ;
- Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal : délai d'envoi des procurations
- Demande de subvention du Tennis Club des Vans ;
- Questions et informations diverses

Désignation du ou de la secrétaire de séance :

Laurence Bultez-cadet propose que ce soit Karine Frostin qui soit candidate à cette fonction.
Karine Frostin se retire du vote.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Karine Frostin accepte la décision du Conseil Municipal.

Procurations :

L'absence non excusée de Séverine Lando rend caduque le pouvoir que Mikael Martinez lui a transmis.

Martine Larrosa a donné pouvoir à Marie Kriese.

➤ **Signature du Procès-verbal du 05 juin 2026 :**

L'ensemble du conseil présent reconnaît la présence d'erreurs dans le report des votes sur le procès-verbal.

Seule Martine Larrosa le vote en l'état.

Marie Kriese le vote sous réserve de modification.

Le reste du conseil ne le vote pas car il relève dans le contenu du PV une tournure partisane et une focalisation sur les propos de Martine Larrosa au détriment d'autres propos. Laurence Bultez-cadet indique qu'elle a proposé à Martine Larrosa des modifications que celle-ci a refusées.

Vote : 1 pour

➤ **Délégations données au Maire par le Conseil Municipal :**

Laurence Bultez-cadet fait la demande au Conseil de lui transférer la totalité des délégations, ce qui n'avait pas été fait lors du vote précédent, ceci afin d'éviter d'être obligée de convoquer un conseil juste pour une délibération ce qui pourrait retarder certaines démarches. Elle s'engage à informer le Conseil en amont des prises de décisions.

Vote :

Pour : 6

Contre : 2 (Marie Kriese et Martine Larrosa)

Laurence Bultez-Cadet ne participe pas au vote.

➤ **Déclassement du chemin communal traversant les parcelles E1246, E1248, E1242, E1244 au hameau du Pistou :**

Le déclassement du chemin a été demandé par les propriétaires des parcelles susdites. Une 1^{ère} délibération avait accordé le déclassement uniquement sur 2 parcelles.

Marie Kriese demande la raison du rajout de 2 parcelles supplémentaires. Doryan Kushner explique que le chemin borde aussi ces 2 parcelles. Il indique la position du chemin sur le plan du cadastre.

La présente délibération accorde le déclassement sur l'ensemble de la portion qui traverse ou borde les parcelles.

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2 (Marie Kriese et Martine Larrosa)

➤ **Loyer et charges pour la location de La Plane :**

Les charges prennent en compte, en dehors de la taxe des ordures ménagères, la révision et l'entretien des appareils présents dans le logement (la climatisation réversible, le ballon d'eau chaude), et la vidange de la fosse septique.

Marie Kriese demande ce qui est prévu si les charges annuelles se trouvent être inférieures ou supérieures au montant total de la cotisation mensuelle. Brigitte Vanwambeke précise qu'un rattrapage peut être effectué dans les 2 sens et un ajustement envisagé s'il s'avère que le montant ne correspond pas à la réalité.

Marie Kriese et Karine Frostin pointent une phrase du bail qui selon elles n'est pas claire. Il s'agit du remplacement des éléments qui ne fonctionnent plus et qui de fait ne semble pas incomber à la charge du propriétaire. Il serait important de préciser que c'est dans la mesure où il y a un défaut d'usage et non pas d'usure. Brigitte Vanwambeke propose de préciser que le remplacement des éléments défectueux est à la charge du propriétaire sauf si cette défectuosité est de la responsabilité du locataire.

Marie Kriese fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de demander au locataire de repeindre en blanc si la couleur qui recouvre les murs n'est pas vive ou trop sombre. L'ensemble du Conseil acquiesce.

Brigitte Vanwambeke s'engage à modifier les parties contestées dans le sens qui a été proposé.

Vote :

Pour : 7 avec les corrections proposées ;

Contre : 1 (Martine Larrosa)

Abstention : 1 (Marie Kriese, sous réserve de modification)

➤ **Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal : délai d'envoi des procurations :**

Laurence Bultez-Cadet explique que cette proposition est faite suite à la non prise en compte de la procuration de Séverine Lando lors du dernier Conseil car étant arrivée sur la boîte mail de la mairie, le jour même, après l'heure de fermeture, le mail n'avait pas pu être ouvert avant le début du conseil. Elle propose donc de rajouter au règlement intérieur un protocole de transmission : les procurations datées et signées doivent parvenir à la mairie avant 15h le jour de la réunion, et concernant les imprévus de dernière minute, elles peuvent arriver en bonne et due forme sur le téléphone de la Maire ou d'un.e Adjoint.e avant le début du Conseil.

Vote :

Pour : 7

Contre : 2 (Marie Kriese et Martine Larrosa)

Abstention : 0

Marie Kriese indique que n'ayant pas approuvé le règlement intérieur du Conseil elle n'en approuve pas la modification.

➤ **Demande de subvention du Tennis Club des Vans :**

Le Tennis club des Vans a transmis une demande de subvention à l'ensemble des communes qui y ont des habitants.es adhérents.es.

Laurence Bultez-Cadet indique que la commune alloue déjà 50€ à chaque enfant pour aider au financement d'une activité, ce qui bénéficie aux associations qui en proposent.

Vote :

Pour : 0

Contre : 8

Emilie Manificier-Peyric ne participe pas au vote car ses enfants sont inscrits au Tennis club.

➤ **Questions et informations diverses :**

Une demande d'installation de panneaux de signalisation a été faite par Michel et Christine Antoni pour la gestion de la circulation des véhicules à l'entrée du hameau des Bouschets. L'un des panneaux, qui interdirait le parking sur une aire de retournement, devrait être posé sur un terrain privé ce qui n'est pas possible sans l'accord des propriétaires. Concernant l'autre panneau qui serait posé à l'entrée du hameau, pour indiquer une voie sans issue, il faudra attendre pour envisager sa pose que la commune bénéficie de la subvention liée aux amendes de police dont elle va faire la demande pour 2027.

Karine Frostin signale la présence d'ambrosie sur la départementale en direction de Bonnevaux, avant l'intersection qui mène au Clos du Brouzet.

Laurence Bultez-cadet indique qu'elle en a parlé aux cantonniers qui sont au fait du protocole de gestion de l'élimination de l'ambrosie. Karine Frostin précise qu'elle est apparue suite à la réfection de la route, probablement introduite par les engins de chantier. Elle suggère que d'autres plants ont pu apparaître aux endroits qui ont bénéficié des mêmes travaux. Une annonce sera faite sur Illiwap pour prévenir les habitants.es.

Laurence Bultez-Cadet informe le Conseil qu'il existe une version intercommunale du PCS (plan communal de sauvegarde) : le PCSI. Ce qui permet une entraide et une mutualisation entre les Communes dans ce domaine.

Point sur les OLD (obligations légales de débroussaillage) :

La Mairie a été informée que plusieurs propriétaires ne sont pas à jour. C'est à la Commune de se charger maintenant de faire respecter ces obligations sous peine d'endosser

Karine Frostin propose de d'abord rencontrer ces personnes pour comprendre les raisons de ce non-respect. Marie Kriese évoque les difficultés que peuvent rencontrer des personnes âgées avec des revenus modestes au regard de ces obligations. Emilie Manificier-Peyric propose de faire une réunion par hameau. L'idée serait de pouvoir proposer des chantiers participatifs pour aider certaines personnes par exemple.

Marie Kriese demande à être informée des affaires courantes et des projets en cours sur la Commune :

Concernant les projets, les comptes-rendus des réunions du Groupe de Coordination des Comités sont disponibles sur le site internet.

Concernant les affaires courantes, Doryan Kuschner indique qu'un tableau vient d'être affiché au secrétariat de la Mairie pour tenir à jour les affaires courantes et indiquer les personnes qui s'en occupent.

Les Conseillers.ères concernés.es font un compte-rendu succinct de ce qui est en cours :

- Le dossier de récupération du contrat de revente de l'électricité du mas Borne qui était toujours au nom de Mr Borne.
- Le suivi du chantier de raccordement à l'eau potable à Bedousse et de la conformité de la remise en état des calades.
- La réfection du chemin du Fau : des devis ont été demandés.
- Devis en cours concernant l'abattage de 3 pins au-dessus de la location de la Plane.
- Projet d'abattage d'arbres qui menacent une ligne électrique à Chassac.
- Travail sur le PCS (Plan communal de sauvegarde).
- La commission communale des impôts (qui est composée aussi de non-élus.es) doit se réunir avant la fin de l'année et travailler sur une réclamation d'impôts pour les aménagements de confort non déclarés.

Clôture de la séance : 19h19